

Le retournement des prairies a pour conséquence d'entraîner un lessivage important des nitrates (NO₃-).

Par ailleurs, les apports non adéquats sur les prairies entraînent également un départ important de nitrates vers les cours d'eau. C'est une cause de dégradation de la qualité des eaux et cela représente aussi une perte économique pour l'éleveur.



La seconde action a pour objet **le maintien et la promotion des prairies naturelles**. La formation proposée aux agriculteurs a pour but de les aider à pérenniser et mieux gérer les activités sur les prairies.

Par ailleurs, une **formation plus globale est également dispensée** aux agriculteurs volontaires **afin de les sensibiliser et les accompagner dans des pratiques agro-écologiques** (rotations, couverture des sols, apports à la parcelle...) pour réduire les pressions exercées sur les milieux naturels.

Enfin, la dernière action entrant dans la lutte contre les pollutions concerne la **sensibilisation des exploitants agricoles aux différents rôles d'une haie**.

En effet, pour des raisons pratiques, un grand nombre de haies sur le territoire ont disparu alors qu'elles sont très utiles (abri pour les espèces, brise-vent, protection des érosions ...).

L'objectif consiste à **convaincre les exploitants de replanter des haies** sur leurs parcelles pour protéger les sols et la qualité des eaux.



LES DIFFERENTS INTERVENANTS

- Chambre d'Agriculture de la Vienne
- Ligue de Protection des Oiseaux



LES FINANCEURS



Lutte contre les pollutions diffuses



L'OBJECTIF

Les pollutions diffuses constituent des facteurs de dégradation des ressources en eaux. Cela peut être problématique pour les espèces aquatiques mais aussi pour la potabilisation de l'eau.

Les sources de pollutions sont difficilement identifiables à l'échelle d'un bassin versant. Néanmoins, elles sont souvent issues de pratiques agricoles traditionnelles.

Il s'agit d'**accompagner les agriculteurs** afin de réfléchir à une **gestion différente de leur exploitation** dans le but de réduire les pressions sur le milieu naturel.

Crédit photos : SYAGC et LPO

LE CONTEXTE

Les modifications des pratiques agricoles depuis les années 1970 ont bouleversé les espaces ruraux et ont impacté la qualité de la ressource en eau et les milieux naturels.

La mécanisation et la réorganisation des parcelles ont progressivement fait disparaître les haies, les bosquets et les prairies naturelles pour augmenter la surface en cultures. Cela favorise le ruissellement lors d'évènements pluvieux.

Le drainage des terres a par ailleurs contribué à la disparition des zones humides. Cette pratique induit le transfert direct des sédiments fins et des divers polluants vers les cours d'eau.

Il est de même admis que l'usage massif de produits phytosanitaires a fortement contribué à la dégradation de la qualité des eaux.



Depuis plus de 20 ans, la prise de conscience des enjeux s'est traduite par l'adoption de législations visant une reconquête de la qualité des eaux. Pour y parvenir, le contrat territorial Gartempe et Creuse tient compte des dégradations observées et les signataires accompagneront les agriculteurs afin de trouver des solutions raisonnables.

LE DIAGNOSTIC

Ces fortes modifications agricoles ont provoqué la **dégradation des milieux naturels** en diversité, en nombre et en fonctionnalités.

Certains cours d'eau ont été façonnés pour accentuer l'évacuation des eaux et faciliter l'assainissement des terres agricoles. Cela a **réduit leurs capacités auto-épuratrices** face à d'éventuelles pollutions.



L'absence de végétation en berge et de haies ainsi que le drainage des terres ont favorisé le **transfert des produits phytosanitaires et des engrais** vers le cours d'eau.

Ces produits **détériorent la qualité physico-chimique de l'eau**. De plus, les excédents de nutriments provoquent le **développement des algues** et induisent une **asphyxie** du milieu.



La lutte contre les pollutions diffuses est dépendante de la bonne conservation et de l'occupation des sols. Cela passe notamment par la limitation des ruissellements et des lessivages sur les parcelles.

LES ACTIONS DU CONTRAT

Ces dernières années, des méthodes plus respectueuses émergent (agriculture biologique, permaculture...) afin de **limiter l'impact des activités agricoles** sur l'environnement.

Certaines pratiques agricoles actuelles font partie des activités qui dégradent la qualité des eaux.

La première action consiste à mieux **connaître le ruissellement des eaux de surface**. Cela permet d'identifier les parcelles agricoles contribuant à la pollution des eaux.



Lorsque les sources de pollutions sont identifiées, des actions sont proposées aux agriculteurs volontaires et peuvent se traduire par la **mise en place de zones tampons humides artificielles** afin de stocker les polluants.

